

Argumentation pour un refus de la motion de la section Zoug pour l'augmentation du nombre de membres au comité.

Le comité refuse la motion de la section de Zoug pour les raisons suivantes:

La limitation actuelle à 9 membres au comité (d'où. 8 membres plus président) est une limite raisonnable pour réaliser une conduite efficiente de l'association. Dans la politique et l'économie, des Comités de direction de plus de 10 membres sont considérés comme inefficaces.

De ce fait, il est raisonnable de regrouper des responsabilités de divers missions/dicastères apparentés en fonction des connaissances et préférences individuelles d'un membre du comité. Ceci augment l'attractivité du poste et augmente la compétence au sein du dicastère et simplifie la coordination au sein du comité de l'USKA.

Les membres du comité/responsables d'un dicastère ont, aujourd'hui déjà, la possibilité de déléguer des tâches particulières à des collaborateurs. (Ex. Évaluation de contests, service QSL, Webmaster etc.). Le comité considère que le chemin choisi est le meilleur pour éviter de rencontrer une multiplication des thèmes.

Un comité composé jusqu'à 12 membres (plus Président) augment la nécessité de coordination ainsi que des tâches administratives entre les divers dicastères. Les séances de comité seraient encore plus lourdes et longues. D'autre part, cela conduirait à une concentration de la responsabilité générale sur le Président en augmentant la charge de ce poste aujourd'hui déjà fort lourde.

Il faut également envisager une augmentation des coûts; cet argent l'USKA n'en dispose pas et n'en disposera pas à l'avenir du fait de la stagnation du nombre de membres.

Cette motion n'est pas jugée prioritaire et n'apporte pas une amélioration ou un gain de temps pour atteindre les objectifs de l'USKA.